CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 21 au 25 juin 2021

**SC59 Doc.21.2**

**Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

1. prendre note des rapports annuels soumis par les Initiatives régionales Ramsar pour 2020 conformément à la Résolution XIII.9, *Les* *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*;
2. allouer des fonds de la ligne budgétaire D « Appui aux Initiatives régionales » (Résolution XIII.2) du budget administratif Ramsar 2021 afin de fournir un appui financier de départ aux nouvelles initiatives pour leurs activités en 2021, comme suit :

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal ;

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin de l’Amazone ;

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale ; et

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar indo-birmane ;

1. charger le Secrétariat de finaliser les accords de financement contractuels avec les Initiatives régionales Ramsar désignées, afin de permettre le bon déroulement de la mise en œuvre de leurs plans de travail pour 2021 ;
2. examiner et approuver la proposition de nouveau modèle pour le rapport des Initiatives régionales Ramsar, contenue dans l’Annexe 2 du document SC58 Doc.22.2 et préparée par le Secrétariat en réponse à la Décision SC57-11 en suivant les principes énoncés au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9 et en s’appuyant sur les contributions du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar ;

v) examiner la proposition de nouvelle Initiative régionale Ramsar dans la région de la Communauté de développement de l’Afrique australe, dans le cadre de la Convention, conformément au paragraphe 12 de la Résolution XIII.9 ;

vi) noter et approuver l’examen des résolutions et décisions existantes concernant les Initiatives régionales, réalisé par la Conseillère juridique du Secrétariat conformément au paragraphe 30 de la Résolution XIII. 9 et contenu dans le document SC58 Doc.22.4 ;

vii) examiner l’évaluation des activités et réalisations des Initiatives régionales Ramsar actives en 2019-2021, résumée dans l’Annexe 3 et préparée par le Secrétariat pour soumission à la COP14, conformément au paragraphe 28 de la Résolution XIII.9.

**Contexte**

1. À sa 7e session (COP7, San Jose, 1999), la Conférence des Parties contractantes a reconnu dans la Résolution VII.19, *Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar*, que la coopération régionale est un moyen efficace de promouvoir les objectifs de la Convention et d’améliorer leur mise en œuvre. C’est ainsi qu’ont été amorcées la mise en place et l’élaboration d’un mécanisme de coopération régionale officiellement établi, désormais appelé Initiative régionale Ramsar (IRR).

2. À la COP13 (Dubaï, 2018), au paragraphe 1 de la Résolution XIII.9, *Les Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*, la Conférence a rappelé que les IRR « qui comprennent des centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités et des réseaux régionaux facilitant la coopération, sont conçues comme des moyens opérationnels de fournir un appui efficace pour une mise en œuvre améliorée de la Convention dans des régions géographiques données, dans le cadre de la coopération internationale volontaire aux questions relatives aux zones humides qui sont d’intérêt commun ».

3. Dans le paragraphe 11 de la Résolution XIII.9, les Parties contractantes ont approuvé les 19 IRR suivantes actives dans le cadre de la Convention jusqu’à la COP14 (2021) :

* Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA) ;
* Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO) ;
* Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA) ;
* Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WaCoWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone ;
* Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP) ;
* Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA) ;
* Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet) ; et
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet).

**Progrès des travaux des 19 Initiatives régionales Ramsar en 2020**

4. À la COP12 (Punta del Este, 2015), au paragraphe 12 de la Résolution XII.8, *Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*, les Parties contractantes ont demandé « au Comité permanent de continuer d’évaluer chaque année, d’après les rapports soumis, conformément à la présentation adoptée dans la Décision SC41-21 du Comité permanent, le fonctionnement des Initiatives régionales Ramsar par rapport aux Directives opérationnelles, l’application de la Convention et le Plan stratégique Ramsar 2016-2024, avec l’appui du Groupe de surveillance des activités de CESP si nécessaire ».

5. À la COP13 (Dubaï, 2018), au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9, les Parties contractantes ont décidé que les IRR, pour rester officiellement reconnues en tant que telles, doivent respecter les principes suivants :

a) les IRR sont approuvées par la Conférence des Parties contractantes ou, dans la période intersession, si elles sont nouvelles, par le Comité permanent ;

b) les IRR font l’objet d’un examen par les Parties contractantes, à chaque session de la Conférence des Parties ;

c) les IRR rédigent leur cahier des charges qui contient leur propre règlement intérieur, la description de leur structure, de leur gouvernance et de leur composition, y compris le statut de la participation du Secrétariat de la Convention à l’IRR et qui doit se conformer aux Résolutions et Recommandations de la Conférence des Parties ;

d) les IRR sont financièrement responsables ;

e) les IRR doivent entreprendre des tâches qui s’inscrivent dans le cadre de l’application de la Convention dans leur région et ne peuvent s’exprimer qu’en leur propre nom, en utilisant seulement leur propre logo ;

f) les IRR doivent soumettre au Secrétariat, à la fin de chaque année, dans la présentation approuvée par le Comité permanent, un rapport annuel de situation sur leurs travaux et un résumé financier, accompagnés d’un plan de travail et d’un budget pour l’année suivante ; et

g) les IRR établies depuis moins de six ans qui souhaitent faire une demande d’appui financier de départ au budget administratif de la Convention de Ramsar doivent en faire la demande dans le budget qu’elles soumettent pour l’année suivante.

6. Le Secrétariat a des contacts réguliers avec les IRR pour s’assurer que leurs objectifs et programmes de travail sont conformes au Plan stratégique de la Convention et aux Directives opérationnelles pour les IRR.

7. Les coordonnateurs des IRR ont été priés d’utiliser le modèle de rapport annuel (document SC41-13, Annexe I, disponible sur <https://www.ramsar.org/fr/activite/initiatives-regionales-ramsar>) et d’envoyer au Secrétariat, au plus tard le 31 janvier 2021, leur rapport sur les activités entreprises en 2020 et celles prévues pour 2021, incluant un aperçu financier. Ces rapports sont disponibles <https://www.ramsar.org/fr/search?sort=field_sort_date&order=desc&f%5B0%5D=field_tag_body_event%3A593&f%5B1%5D=field_sort_date%3A2021&search_api_views_fulltext>=.

8. Le Secrétariat a envoyé des rappels aux Coordonnateurs des IRR, leur demandant de soumettre des rapports annuels, et a fait un suivi bilatéral avec chacun d’eux. Dix-huit IRR ont communiqué leur rapport annuel avant le 12 mars 2021. L’Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes n’a pas soumis son rapport annuel.

9. Le Secrétariat a examiné les rapports annuels soumis par 18 IRR et a préparé un résumé fondé sur leurs activités en cours et les principes définis au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9. L’Annexe 1 du présent document contient une vue d’ensemble des rapports soumis. Selon les rapports, les principales activités menées en 2020 étaient les suivantes : célébrations de la JMZ, renforcement des capacités, activités de CESP, par exemple, création ou mise à jour de sites web, production de matériel ou organisation d’événements de sensibilisation, activités de gestion des zones humides, activités de gestion de Sites Ramsar, par exemple élaboration de plans, évaluations de sites, inscription de Sites Ramsar ou protocoles de surveillance continue et appels de fonds, par exemple rédaction de propositions de financement ou mise en place de plateformes de financement durable.

10. Dans le paragraphe 8.d) de la Résolution XIII.9 il est indiqué que les IRR doivent être financièrement responsables. Certaines IRR n’ont pas présenté d’informations financières dans leurs rapports et les informations financières fournies dans les rapports ne permettent qu’une compréhension limitée de l’efficacité du fonctionnement des IRR. Pour huit IRR, on ne peut dire clairement comment les fonds sont dépensés pour les activités administratives et programmatiques.

11. Les rapports identifient communément des problèmes tels que le manque de ressources financières et les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 qui, en 2020, ont entraîné des retards ou des reports dans la mise en œuvre des activités, ainsi que des modifications des plans de travail. Le paragraphe 25 de la Résolution XIII.9 encourage les Parties contractantes dont les ressources financières sont limitées à prendre les mesures nécessaires pour acquérir une viabilité financière, de préférence par un appui financier provenant d’une diversité de sources, à établir des mécanismes et procédures garantissant leur pérennité au-delà de périodes de projets spécifiques et à éviter de devenir tributaires d’un seul grand donateur. Appliquant les orientations de la Résolution XIII.9, quatre IRR ont élaboré et soumis des propositions de financement à de multiples donateurs.

**Attribution des fonds du budget administratif de la Convention aux activités de nouvelles IRR en 2021**

12. Au paragraphe 14 de la Résolution XIII.9, la Conférence des Parties note que « la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, inscrit au budget administratif de la Convention pour 2019-2021 une ligne budgétaire intitulée ‘Appui aux Initiatives régionales Ramsar’, pour accorder un appui de départ pour les coûts de fonctionnement des IRR établies depuis moins de six ans ».

13. Dans le paragraphe 15 de la Résolution XIII.9, les Parties contractantes ont décidé que « le niveau d’appui financier du budget administratif de la Convention aux IRR éligibles pour les années 2019, 2020 et 2021 sera déterminé chaque année par le Comité permanent, d’après les rapports annuels les plus récents et les plans de travail actualisés qui seront soumis conformément à la présentation et au calendrier requis en application des recommandations spécifiques du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent ».

14. Lors des séances virtuelles de sa 58e Réunion, le Comité permanent a approuvé l’attribution de 15 000 CHF, sur une proposition d’origine de 25 000 CHF, à chacune des quatre Initiatives régionales Ramsar éligibles, pour leurs activités en 2020, prélevés dans la ligne D « Appui aux Initiatives régionales » du budget administratif, en tenant compte des reports de 2019 et de la situation de la pandémie qui conduirait probablement à une limitation des activités pour le reste de l’année 2020 (Décision SC58-28). Ultérieurement, sur recommandation du Sous-groupe sur les finances, le Comité permanent a approuvé un montant supplémentaire de 10 000 CHF, dans la Décision intersessions de la 58e Réunion du Comité permanent. Cependant, les Initiatives pour le bassin de l’Amazone et SenegalWet ont demandé 10 000 CHF supplémentaires, dans leurs rapports pour 2020, comme on le voit dans la colonne « Contribution 2021 demandée » du tableau 1, ci-dessous.

15. Pour 2021, les quatre IRR éligibles à un soutien du Secrétariat ont soumis, dans leurs rapports financiers et plans de travail pour 2020, de nouvelles demandes d’appui du budget administratif Ramsar, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

*Tableau 1 : Résumé des dépenses en 2020 et financement des nouvelles Initiatives régionales Ramsar pour 2021*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Dépenses 2020 (CHF)** | | | **Financement 2021 (CHF)** | | |
| Initiative régionale Ramsar | Attribution Ramsar approuvée pour 2020  (CHF) | Dépenses déclarées en 20201  (CHF) | Solde reporté de 20201  (CHF) | Dépenses prévues/ inscrites au budget pour les activités de 2021 | Contribution 2021 demandée  (CHF) | Attribution du budget proposée par le Secrétariat pour 2021  (CHF) |
| Bassin du fleuve Sénégal | 15 000 | 23 051 | 205 | 50 000 | 35 0003 | 25 000 |
| Bassin de l’Amazone | 15 000 | 0 | 76 0002 | 35 000 | 35 0003 | 25 000 |
| Asie centrale | 25 000 | 25 929 | 0 | 43 886 | 33 887 | 25 000 |
| Région indo-birmane | 25 000 | 130 847 | 0 | 466 000 | 25 000 | 25 000 |
| **Total** | 80 000 | 179 827 | 76 205 | 594 886 | 128 887 | 100 000 |

1 Incluant d’autres ressources (par exemple, reliquats des années précédentes et/ou financement de projets)

2 Fonds engagés à la fin de 2020

3 Comprend la demande de 10 000 CHF additionnels en 2020.

16. Le Comité permanent est invité à décider de la répartition du montant disponible (100 000 CHF) à la ligne D « Appui aux initiatives régionales » du budget administratif de la Convention. Le tableau 1 ci-dessus propose une attribution de 25 000 CHF à chacune des quatre IRR éligibles, pour leurs activités de 2021, pour examen par le Comité permanent.

**Nouvelle présentation du rapport et orientations**

17. Suite à la Décision SC57-11, par laquelle le Comité permanent « charge le Secrétariat d’examiner le modèle de rapport et le processus afin de préparer la brève évaluation demandée au paragraphe 28 de la Résolution XIII.9 », une nouvelle présentation du rapport a été préparée par le Secrétariat en intégrant les commentaires du Groupe de travail sur les IRR (reçus de cinq Parties contractantes et de trois IRR). Elle figure dans le document SC58 Doc.22.2[[1]](#footnote-1) en Annexe 2. La présentation n’a pas été discutée par le Comité permanent à sa 58e Réunion et elle est transmise à la 59e Réunion pour examen. La présentation proposée fournit des orientations sur la manière de rédiger le rapport pour assurer une plus grande cohérence entre les IRR et veiller à ce que les travaux de chaque IRR soient conformes aux principes énoncés au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9. Cette présentation du rapport permettra au Secrétariat d’examiner et de préparer plus efficacement une brève évaluation du fonctionnement et des réalisations des IRR actives dans le cadre de la Convention.

**Propositions de nouvelles IRR**

18. Le paragraphe 13 de la Résolution XIII.9 donne instruction au Secrétariat d’ouvrir l’appel à propositions pour de nouvelles IRR qui seront approuvées par la Conférence des Parties à sa 14e Session ou par le Comité permanent lors de ses réunions précédant la COP14.

19. La Décision SC58-23 de la 58e Réunion du Comité permanent donnait instruction au Secrétariat de lancer un appel à propositions pour de nouvelles Initiatives régionales Ramsar, pas plus tard que le 31 juillet 2020, conformément au paragraphe 13 de la Résolution XIII.9 et demandait au Secrétariat de choisir une date butoir.

20. Le Secrétariat a envoyé une note diplomatique (2020/8) invitant la soumission de propositions pour de nouvelles Initiatives régionales Ramsar 2021-2024, le 30 juillet 2020. Au délai fixé, le 31 décembre 2020, le Secrétariat avait reçu deux propositions : 1) Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI) et 2) Initiative pour la Guinée équatoriale.

21. Les deux propositions ont été évaluées par le Secrétariat avec les critères figurant dans les Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar 2013-2015 et la [Résolution XIII.9](https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiii9-les-initiatives-regionales-ramsar-2019-2021). D’après l’évaluation, seule l’Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe satisfait aux obligations décrites dans les Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar 2013-2015 dans le cadre de la Convention sur les zones humides. L’Annexe 2 contient un résumé de l’évaluation des deux propositions.

22. Le Secrétariat demande au Comité permanent, à sa 59e Réunion, d’examiner l’Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe en vue de l’approuver comme fonctionnant dans le cadre de la Convention.

**Évaluation résumée des activités et réalisations des IRR fonctionnant dans la période 2019‑2021**

23. Le paragraphe 28 de la Résolution XIII.9 donne instruction au Secrétariat de préparer une évaluation résumée des IRR fonctionnant dans la période 2019-2021 pour examen par le Comité permanent et communication à la COP14. Dans l’Annexe 3 figure le résumé préparé par le Secrétariat selon les principes pour les IRR décrits dans le paragraphe 8 de la Résolution XIII.9 et l’évaluation préparée par le consultant sur la base du projet de nouvelles Directives opérationnelles pour les IRR. Le rapport du consultant peut être consulté ici : <https://www.ramsar.org/document/consultants-ramsar-regional-initiatives-rris-assessment-2016-2019>.

24. D’après ce qui précède, les 19 IRR en cours respectent globalement les sept principes adoptés à la COP13. Concernant l’élaboration de cahiers des charges intégrant leurs propres règlements intérieurs, 17 IRR ont préparé des CdC spécifiques. Les 19 IRR ont établi des structures de gouvernance sous forme de comités de coordination, comités directeurs, conseils de direction ou conseils de gestion qui se réunissent une fois tous les 12 à 18 mois. Les membres se composent essentiellement de Correspondants nationaux des pays participants. Le Secrétariat de la Convention apporte son appui à l’application des IRR et fait office de membre ou d’observateur auprès de leurs structures de gouvernance.

25. Conformément au paragraphe 25 de la Résolution XIII.9 qui encourage les Parties en proie à des difficultés à cause de ressources financières limitées à prendre les mesures nécessaires pour devenir financièrement viables, huit IRR ont une stratégie de mobilisation des ressources et neuf IRR ont entrepris des activités d’appels de fonds. Le rapport d’évaluation du consultant a conclu que, dans la période 2016-2019, 11 IRR ont mobilisé des fonds pour un total de 9 406 441 CHF.

26. En ce qui concerne les Plans stratégiques et plans de travail, 17 IRR ont déclaré avoir des plans stratégiques ou plans de travail harmonisés avec l’un au moins des objectifs du Plan stratégique de la Convention 2016-2024. Les activités principales entreprises comprennent : promouvoir l’adoption de politiques nationales pour les zones humides (But 3, Objectif 9) ; déployer des efforts pour soutenir les Parties contractantes en matière de gestion efficace et de conservation des zones humides (But 2, Objectif 5) ; promouvoir l’utilisation rationnelle des zones humides par la recherche et la gestion durable, y compris en appliquant les connaissances traditionnelles (But 3, Objectifs 9 et 10) ; et promouvoir la coopération scientifique et technique, l’échange de connaissances et le renforcement des capacités (But 4, Objectifs 14, 15, 16 et 19).

27. Du point de vue des difficultés, le manque de financement et d’engagement des Parties contractantes dans les régions respectives reste un défi extrêmement important depuis l’évaluation menée en 2015. Parmi les autres limites communément mentionnées, il y a les faibles capacités des IRR ou des Correspondants nationaux en matière de ressources humaines ainsi que les restrictions imposées par la COVID-19 en 2020.

**Annexe 1**

**Résumé des rapports annuels des IRR pour 2020 et principes de la Résolution XIII.9**

| **Initiative régionale Ramsar (IRR) et année de mise en place** | **Principes de la Résolution XIII.9** | | | | | **Budget prévu pour 2020 (en CHF sauf indication contraire)** | **Dépenses 2020  (en CHF sauf indication contraire)** | **Ressources financières** | **Principales activités** | **Difficultés** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre de pays soutenant l’IRR** | **Cahier des charges (y compris règlement intérieur)** | **Structure et gouvernance** | **Statut/rôle  du Secrétariat de la Convention** | **Gestion financière** |
| Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2009 | 5 | Oui | Le Conseil d’administration qui est l’instance décisionnelle suprême est chargé de la conduite de toutes les affaires. Le Secrétariat du RAMCEA traite des activités courantes et rend compte au Conseil d’administration. | Observateur | Sous la responsabilité du Secrétariat RAMCEA. Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et les règlements financiers. Le Secrétariat exécute le budget. | 110 000 | 29 300 | Gouvernement de l’Ouganda, Fondation des Nations Unies | • Un appui aux Parties en matière d’utilisation rationnelle des zones humides s’appuyant sur les enseignements des projets a été mis en place. | Restrictions imposées par la COVID-19, Ressources limitées et appui insuffisant des États et institutions internationales à la mise en œuvre des activités principales |
| Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), 1999 | 30 | Oui | L’organe de gouvernance est le Conseil d’administration qui est responsable de toutes les décisions financières, administratives et opérationnelles. | Membre permanent du Conseil d’administration | Le Conseil d’administration est chargé d’approuver le budget et de superviser la gestion financière. | 309 830 | 232 559 | Ministère panaméen de l’environnement, appels de fonds | • Projets nationaux sur le terrain, webinaires et réunions en ligne : avec une participation nationale et internationale. | Aucune information |
| Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA), 2002 | 15 | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil de gestion collaborative et le Secrétariat du RRC-CWA. Le Conseil de gestion collaborative donne des orientations stratégiques, approuve les programmes, les activités ainsi que le budget et le règlement financier. | Membre du Conseil de gestion collaborative | Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et le règlement financier. | 335 000 | 25 000 | Gouvernement de l’Iran (Département de l’environnement, Ministère de l’énergie), PNUD (Plan national de conservation des zones humides d’Iran) | • Un Plan d’action régional CESP a été lancé. Discussion d’accords bilatéraux avec JICA, amélioration pour les membres du CMB et des règlements connexes. | Restrictions imposées par la COVID-19, difficultés financières. |
| Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA), 2009 | 18 | Oui | Le Comité directeur donne des orientations sur l’élaboration des politiques et des programmes. Le Directeur exécutif gère les activités courantes. | Membre du Comité directeur | Rapport au Comité directeur. | 1 004 815 | 749 691 | Ministère de l’Environnement (République de Corée), Suncheon City, dons | • Deux manuels 1) Suivi des zones humides et 2) Outil de gestion et de suivi de l’efficacité pour les Sites Ramsar, ont été révisés ;  • Traduction du Guide RRC‑EA dans différentes langues, dans huit pays ;  • Appui à des pays et participation aux célébrations de la JMZ ;  • Élaboration d’un projet de résolution sur le label Ville des Zones Humides accréditée pour la COP14 ;  • Quatre subventions du Fonds pour les zones humides RRC-EA versées à des pays ;  • Le Webinaire Pré-AWS 2021 a été organisé ;  • La 11e réunion du Comité directeur RRC‑EA a été organisée. | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 2009 | 13 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de WACOWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables. | 00 | 00 | Gouvernement du Sénégal, collecte de fonds (partenariat technique et financier). Contributions volontaires pour l’Afrique. | Aucune activité | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet),  2006 | 9 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de NigerWet, ainsi que de suivre et d’étudier la mise en œuvre des stratégies et du plan annuel, la gestion des risques ainsi que la situation et la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables. | Aucune information | 18 333 | Contributions volontaires pour l’Afrique | • Rédaction des règles et règlementations internes de NigerWet et statut juridique défini ;  • Les FDR de six Sites Ramsar de Guinée ont été mises à jour. | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW), 2005 | 8 | Oui | Le Comité de coordination (Correspondants nationaux des pays membres) tient des réunions annuelles pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d’action. | Apporte un soutien au Comité de coordination | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination). | Pas de rapport soumis depuis 2020 | Pas de rapport soumis depuis 2020 | Pas de rapport soumis depuis 2020 | Pas de rapport soumis depuis 2020 | Pas de rapport soumis depuis 2020 |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, 2009 | 5 | Oui | Le Comité de coordination (pays membres) en tant qu’organe de gouvernance examine les progrès chaque année. | Apporte un soutien au Comité de coordination | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | 72 738 | 42 738 | Fonds *Wetlands for the future* (Bolivie, Paraguay, Uruguay) | • Deuxième phase de mise en œuvre du projet de renforcement des capacités.  Paraguay et Bolivie | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet),  2009 | 14 (11 Parties contractantes,  3 territoires d’outre-mer) | Oui | Le Comité de l’IRR est coordonné par 2 pays membres et inclut chacune des Parties contractantes membres de l’IRR, le Secrétariat Ramsar et les représentants sous-régionaux au Comité permanent pour les Caraïbes (passés, présents et futurs). | Membre du Comité de l’IRR, apporte un soutien | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | En nature | En nature | Pays membres | Réunions du Comité de coordination et suivi des priorités du plan de travail, en particulier le projet IKI. | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 2009 | 14 | Oui | Le Comité de coordination de l’IRR est dirigé par deux pays membres et comprend toutes les Parties contractantes avec le soutien du Secrétariat. | Apporte un soutien au Comité régional | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | 6 500 | En nature | Pays membres | Réunions du Comité de coordination et préparation d’une proposition d’appels de fonds sur le carbone bleu. | Aucune information |
| Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, 2006 | 18 | Non (des informations structurelles sont disponibles sur le site Web) | Le Comité de gestion de l’EAAFP fournit des orientations générales politiques, opérationnelles et financières au Secrétariat de l’EAAFP. Une réunion du Partenariat a lieu chaque année pour superviser sa mise en œuvre. | Partenaire | Le Sous-Comité des finances de l’EAAFP fournit des avis au Secrétariat et aux partenaires sur la gestion globale des finances.  Rapport à la Réunion des partenaires (MOP), responsable financier en poste | 940 000 USD | 661 711 USD | Municipalité d’Incheon, contributions volontaires des partenaires de l’EAAFP, collecte de fonds | Fournir des avis et un appui technique aux sites existants et désignation de nouveaux sites du Réseau de la voie de migration, programme annuel de petites subventions, mobilisation de ressources. | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet),  1991 | 27 | Oui | L’IRR comprend : le Comité pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) ; le Groupe de pilotage de MedWet ; le Réseau scientifique et technique de MedWet ; le Secrétariat MedWet.  MedWet/Com est chargé de superviser la mise en œuvre de l’IRR, y compris l’approbation des documents stratégiques, du budget annuel et des rapports financiers vérifiés. | Membre du Groupe de pilotage | Le Secrétariat MedWet administre les budgets approuvés et soumet le rapport financier annuel au Groupe de pilotage de MedWet et à MedWet/Com. | 431 533 EUR | 309 081 EUR | Contribution des pays membres de MedWet, Fondation MAVA, Union européenne, OFB | • Atelier/programme de formation sur l’évaluation socio-économique des services écosystémiques  • Création d’un groupe de travail sur les politiques  • Conservation et gestion efficace du réseau de sites Ramsar (création d’un réseau de gestionnaires de sites)  • Promotion de l’utilisation rationnelle des zones humides (soutien au label Ville des Zones Humides accréditée, pour la mise à jour des inventaires nationaux  • Amélioration de l’application de la Convention de Ramsar (coordination et renforcement du Réseau scientifique et technique de MedWet  • Communication à travers la publication d’un bulletin d’information mensuel, Journée mondiale des zones humides, préparation d’un programme de renforcement des capacités de 3 ans sur la collecte de fonds) | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI), 2006 | 7 | Oui | L’organe d’exécution de la CWI est un Conseil composé des Correspondants de chaque membre. Il élit un président chargé de diriger les procédures, et se réunit périodiquement. | Contribue aux travaux du Conseil | Exercée par le Conseil | 51 596 EUR | 17 430,94 EUR | Conservatoire national de la nature de la République slovaque (SNC SR SK), Ministère de l’environnement (Hongrie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine), projets du Programme transnational sur le Danube, projet européen Central parks, BfN Allemagne, budget CWI de la Hongrie), Wetlands International, DAPHNE – Institute of Applied Ecology SK, Centre for Ecological Research HU, PNUE-GRID Warsaw PL, Université Masaryk, CZ, UNESCC. | • Les zones humides ainsi que leurs services et avantages dans les Zones prioritaires de la SRD de l’Union européenne, ont été promus dans le cadre de plusieurs forums  • La CWI a participé à la réunion de lancement de IDES  • Deux propositions de projets comprenant : le projet LIFE au sein de DANUBEPARKS a été soutenu et la description du projet CARPWET pour le financement EUKI dans la région des Carpates a été préparée par la CWI  • Une base de données sur les habitats et espèces et les valeurs culturelles au sein de Central parks a été élaborée et intégrée dans le site web du projet CARPWET  • Le site web CWI a été mis à jour  • Une formation à la restauration des zones humides a été lancée avec la préparation de matériel de formation, avec le Ministère tchèque de l’environnement | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques- baltiques (NorBalWet), 2005 | 9 | Oui | Le Groupe de coordination est composé des Correspondants nationaux Ramsar de chaque pays participant, et constitue l’organe de décision. | Membre du groupe de coordination | Le pays hôte fournit un appui administratif | Aucune information | Aucune information | Ministère de l’environnement (Finlande) | • Plan d’activités élaboré  • Contenu du site web mis à jour  • Célébration de la JMZ et matériel de communication élaboré pour d’autres manifestations de sensibilisation | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), 2007 | 7 | Oui | Les instances d’exécution sont : l’Organe de gestion, l’Unité de coordination et les groupes de travail nationaux. Les responsabilités de l’Organe de gestion comprennent la prise de décisions stratégiques, ainsi que l’approbation et le suivi des plans de travail annuels. | Membre de l’organe de direction | Assurée par le Gouvernement de l’Ukraine (Information incomplète) | 35 000 | 00 | Projet UE/PNUD « *Improving Environmental Monitoring of the Black Sea: selected measures*» (EMBLAS-Plus) | • La 6e réunion de l’organe de gestion de BlackSeaWet a eu lieu  • Un groupe Facebook a été créé  • La JMZ a été célébrée et du matériel de sensibilisation additionnel a été élaboré  • Une base de données conjointe sur les principales caractéristiques des zones humides de la région a vu le jour  • Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d’introduction et d’expansion dans les zones humides de la région ont été identifiées et priorisées  • La rédaction d’une stratégie/ politique de restauration des zones humides dans la région, des données sur les obstacles ont été initiées  • Des activités de restauration et des mesures de conservation pour les oiseaux d’eau, les limites de l’influx biogénique et des processus de succession ont été lancés pour différentes zones humides, y compris des Sites Ramsar. | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet), 2016 | 4 | Oui (statuts et règlement interne) | Les organes de gouvernance sont : la Commission, le Conseil d’administration et le secrétariat de l’IRR.  Les responsabilités de la Commission comprennent la prise de décisions sur l’orientation de l’IRR, l’approbation des stratégies, du programme et du plan de travail, ainsi que le contrôle des ressources financières. | Aucune information détaillée | Oui (Statuts et règlement interne) | 76 000 | 33 256 | Budget administratif Ramsar et Gouvernement du Sénégal | • La Charte de SenegalWet pour les zones humides a été élaborée  • Une étude sur les conflits en matière d’utilisation des zones humides et des ressources en eau a été menée | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, 2016 | 7 | Oui | L’IRR est coordonnée par le Comité de coordination dont les membres sont les Correspondants nationaux Ramsar. | Le Secrétariat Ramsar soutient l’organe de gouvernance | Gérée par le Secrétariat Ramsar conformément aux décisions du Coordonnateur de l’IRR | 58 420 | 58 420 | Budget administratif Ramsar | Réunions du Comité de coordination, préparation d’un projet régional pour le FEM7 et de CdC pour une consultation sur le renforcement des capacités relatives aux stratégies de restauration et à l’évaluation de l’efficacité de la gestion des zones humides. | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA), 2016 | 4 | Non | L’organe de décision est le Comité de coordination, qui est composé de trois membres principaux et de six membres suppléants des pays membres. | Aucune information | Secrétaire technique de l’IRR Asie centrale (basé au CAREC) | 35 929 | 25 929 | Budget administratif Ramsar, entre autres | Renforcement de la sensibilisation, appels de fonds, inscription de sites et suivi, appui à la préparation de rapports nationaux. | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI), 2016 | 5 | Oui | Le Comité directeur, qui est composé des autorités administratives Ramsar des pays membres, supervise le fonctionnement de l’IRR. | Observateur | Gérée par le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie | 133 000 | 130 847 | BMU-IKI  Projet Mékong WET, budget administratif Ramsar | Réunion annuelle IBRRI et atelier technique, soutenant le développement de plans de gestion de Sites Ramsar et d’inscription de Sites Ramsar. | Restrictions imposées par la COVID-19. |

**Annexe 2 : Examen de la documentation soumise par les nouvelles Initiatives régionales proposées en réponse aux obligations décrites dans les Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar 2013-2015**

**1) Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI)**

1. ***But de l’Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI)***
2. **Les IRR sont des moyens opérationnels de fournir un appui efficace pour une mise en œuvre améliorée des objectifs de la Convention et de son Plan stratégique et de renforcer la visibilité de la Convention dans une région donnée**

* SARRI facilite l’application de la Convention en s’attaquant aux moteurs de la disparition et de la dégradation des zones humides, en prônant l’efficacité de la gestion du réseau de Sites Ramsar et en veillant à l’utilisation durable des ressources en zones humides.

1. **Comment l’IRR harmonise-t-elle ses activités et objectifs opérationnels avec les objectifs du Plan stratégique de la Convention 2016-2024**

* SARRI propose de soutenir la gestion durable de tous les écosystèmes de zones humides dans la région de la SADC, en axant ses travaux sur les buts et objectifs 3,5,6,7,11,14,16 et 18 du Plan stratégique de la Convention 2016-2024.

1. **Région géographique et liste de pays qui participeront activement**

* SARRI se compose des pays d’Afrique australe et des îles de l’océan Indien (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles et Zimbabwe) et toutes Parties contractantes à la Convention.

1. **Liste des Autorités administratives Ramsar de l’IRR et de tous les participants tels que les ministères autres que ceux qui sont responsables de l’application de la Convention sur les zones humides, les organismes intergouvernementaux, les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention sur les zones humides, les communautés locales, ONG, acteurs économiques, etc. que l’IRR fera participer**

* SARRI propose de collaborer avec les gouvernements des Parties contractantes représentés par les Autorités administratives Ramsar, les organismes intergouvernementaux comme la SADC et les Organisations de bassins hydrographiques transfrontaliers, les partenaires internationaux coopérants tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les OIP actives dans la région, notamment l’UICN, les Organisations nationales et locales de la société civile qui s’intéressent aux zones humides, les instituts de recherche et les organismes gouvernementaux ayant des services de recherche qui s’intéressent à la gestion de l’eau/des zones humides, les communautés autochtones vivant dans des Sites Ramsar, les autorités gouvernementales régionales, les acteurs du secteur privé, et le Secrétariat de la Convention de Ramsar.

1. ***Mécanismes de coordination***
2. **Plan de l’IRR pour assurer la coordination entre les Parties et autres membres de l’IRR. Fonctions de coordination assignées à tour de rôle aux Parties ou aux institutions qui participent et modalités à inscrire dans un accord régional**

* SARRI sera hébergée par le Service de l’environnement et du changement climatique au sein de la Direction de l’alimentation, de l’agriculture et des ressources naturelles (FANR) du Secrétariat de la SADC à Gaborone, Botswana. Un coordonnateur des programmes de l’IRR sera nommé au sein de chaque État membre participant, à tour de rôle. Pour veiller à la coordination entre le Secrétariat, les Parties contractantes et autres participants, un cadre de gouvernance sera créé au sein du Secrétariat de l’IRR (voir section C pour une description détaillée du cadre).

1. **Plans en vue de développer une identité propre, un logo spécifique (à utiliser en association avec le logo Ramsar) pour éviter toute confusion entre son rôle et ceux des Autorités administratives Ramsar et du Secrétariat, et d’établir et régulièrement mettre à jour un site web pour l’IRR**

* L’identité de SARRI, en tant qu’Initiative régionale Ramsar, distincte de celle du Secrétariat Ramsar, sera mise en évidence à travers l’identité visuelle de son mandat et sa publication. SARRI aura son propre logo et son site web comme convenu par les membres. Elle bénéficiera d’orientations substantielles du Secrétariat de la SADC pour augmenter son influence et répondre aux priorités régionales.

1. **Plans de l’IRR pour coordonner des projets ou programmes régionaux déjà en cours ou élaborés dans le cadre de l’IRR avec un personnel professionnel qui participera à leur application ou supervision**

* Il n’y a pas actuellement de projets régionaux au niveau de l’IRR. Toutefois, celle-ci pourra acquérir les enseignements de projets connexes au niveau de la SADC. La SADC coordonnera, suivra et fera rapport sur tous les projets régionaux et recrutera un personnel professionnel chargé de fournir un appui spécialisé.

1. ***Mécanismes de gouvernance***
2. **Plan de l’IRR pour établir, dans la région, des mécanismes existants ou prévus afin d’assurer la gouvernance, la coordination et de donner des conseils (comités, conseils, etc.), et décrivant comment toutes les Parties contractantes pertinentes et autres acteurs pourront fournir des orientations et une vision**

* SARRI s’appuie sur une approche de la base au sommet en tant qu’union de membres entre les États membres. Des Forums nationaux de pays seront mis sur pied. Les membres du Comité technique établiront différentes équipes techniques/groupes de travail sur des questions spécifiques identifiées par les membres. SARRI sera dirigée par un conseil, qui sera l’organe décisionnel suprême de l’IRR. Les affaires courantes de l’IRR incomberont à un secrétariat, formé de personnel professionnel, engagé et hébergé par le Secrétariat de la SADC. L’institution d’accueil déléguera un membre *ex officio* au Comité technique et un membre du Conseil non votant. Un forum d’acteurs annuel fixera le cours des priorités de l’IRR et approuvera les nominations des membres du Comité et du Conseil.

1. **Plans à élaborer, coordonner et diriger par l’IRR. Des avis et un appui sont attendus du Secrétariat Ramsar, notamment la mobilisation possible de ressources additionnelles**

* Le Conseil de SARRI se compose d’un représentant de chaque membre (forum national) et a l’obligation fiduciaire de rendre compte au Secrétariat de la Convention.

1. **L’IRR a-t-elle ou prévoit-elle d’avoir un cahier des charges, un règlement intérieur, une structure et des membres et/ou d’autres règlements écrits que l’IRR a établis ou prévoit d’établir**

* SARRI propose d’utiliser un processus de consultation avec les Parties contractantes pour établir 1) un cahier des charges en tant que cadre de gouvernance, et des mécanismes de coordination pour l’IRR ; 2) le Plan d’action stratégique de SARRI 2022-2032 ; 3) la Stratégie de communication et d’engagement des parties prenantes de SARRI; et 4) le Plan de travail SARRI 2022-2032, qui fixera les projets prioritaires et les résultats souhaités, les partenaires identifiés et les ressources nécessaires.

1. ***Éléments de fond***
2. **L’approche de l’IRR en vue de créer un environnement porteur dans la région fournit un cadre pour l’élaboration de réseaux de collaboration et cherche à collaborer avec d’autres organismes intergouvernementaux ou régionaux et internationaux, des ONG locales et des partenaires, y compris les OIP Ramsar actives dans la région**

* SARRI servira de plateforme pour la discussion, les recommandations et la priorisation des questions d’importance critique qui touchent les zones humides. Par un lien direct avec la SADC, elle encouragera une approche régionale des défis identifiés. Par l’intermédiaire de son secrétariat, elle entretiendra des relations avec des partenaires clés comme le Secrétariat de la SADC, les organisations de bassins hydrographiques, les partenaires internationaux coopérants et autres parties intéressées.

1. **Plan en vue de faire une utilisation optimale des outils Ramsar et d’envisager un appui scientifique et technique solide fourni par les institutions pertinentes qui pourraient devenir partenaires de l’IRR**

* La mauvaise accessibilité des outils de la Convention de Ramsar est l’obstacle principal pour les acteurs locaux, tant du point de vue de l’accessibilité que de la langue. SARRI essaiera de surmonter ces obstacles en diffusant les outils et en coordonnant la traduction de la plupart des outils pertinents, en particulier les Lignes directrices et les manuels, dans les langues locales. L’IRR encouragera aussi l’utilisation des outils dans le cadre de possibilités de formation accrues pour les acteurs de la région d’Afrique australe et pour les plateformes et les sites web.

1. **Plans d’amélioration de la visibilité de la Convention et de sensibilisation aux objectifs de la Convention, avec des activités spécifiques pour améliorer la visibilité de la Convention et la compréhension générale de ses objectifs**

* SARRI propose de travailler avec les organismes de gouvernance régionaux pour l’eau et les zones humides et les acteurs nationaux à tous les niveaux en vue d’améliorer la visibilité et de sensibiliser à la Convention de Ramsar sur les zones humides et à ses objectifs.

1. ***Appui financier, entre autres***
2. **Plan de l’IRR en matière de dépenses et de besoins financiers pour la période 2022-2024 et de fournisseurs d’une aide financière. Y compris les montants qui ont été fermement promis et les besoins qui ne sont pas encore couverts. Décrit aussi les dépenses prévues et les sources et paiements du revenu obtenu pour l’année 2022**

* SARRI propose un budget de fonctionnement pour 2022-2024 d’un montant de 1 850 000 USD qui sera couvert par les contributions des pays participants, les donations en nature, les subventions du budget administratif du Secrétariat et les propositions prévues en matière d’appels de fonds.

1. **Si l’IRR demande un financement administratif, plan décrivant comment elle générera ses ressources et deviendra financièrement autosuffisante après la phase de départ et à long terme**

* SARRI propose de poursuivre les actions suivantes afin de devenir financièrement autosuffisante, après la phase de départ, d’élaborer une stratégie de mobilisation des ressources qui guidera la collaboration et la mobilisation conjointe des ressources avec des partenaires d’importance critique. Les contributions courantes des membres, encouragées par des progrès importants dans le fonctionnement de l’IRR et un appui prioritaire de la SADC dans le cadre de ses initiatives régionales et de différentes propositions d’appels de fonds.

1. **Préparation opérationnelle à recevoir et dépenser l’argent, y compris l’appui du budget administratif de Ramsar pour le coût des activités en 2022**

* SARRI semble être prête et utilisera les systèmes financiers de la SADC.

1. **Plan décrivant comment l’IRR appliquera la gestion financière pour garantir la transparence et la responsabilité**

* Les ressources financières de SARRI seront gérées dans le cadre du système de gestion financière du Secrétariat de la SADC qui utilise un système électronique sécurisé pour la planification, les paiements et les audits internes. Les procédures d’achat suivront les règles de la SADC et des organismes donateurs. Les décisions sur les finances de l’IRR seront supervisées par le Conseil (rapports financiers annuels).

1. **Quels organismes fourniront un appui politique en plus de ceux qui ont soumis une Lettre nationale de soutien**

* L’appui de la SADC pour l’IRR est confirmé. L’approbation du NEPAD, l’organisme d’application de l’Union africaine, sera sollicitée.

1. **Liste des lettres de soutien reçues par les Autorités administratives Ramsar et autres partenaires**

* Lettres de la Zambie, l’Eswatini, les Seychelles, le Botswana, le Zimbabwe, le Lesotho, le Mozambique, l’Afrique du Sud et Maurice et lettres en préparation par quatre autres Parties contractantes à la Convention sur les zones humides.

**2) Initiative régionale Ramsar pour la Guinée équatoriale**

1. ***But de l’Initiative régionale Ramsar pour la Guinée équatoriale***
2. **Les IRR sont des moyens opérationnels de fournir un appui efficace pour une mise en œuvre améliorée des objectifs de la Convention et de son Plan stratégique et de renforcer la visibilité de la Convention dans une région donnée**

* L’Initiative régionale Ramsar pour la Guinée équatoriale identifiera et évaluera de nouvelles zones humides à inscrire sur la Liste des Sites Ramsar, encouragera l’utilisation rationnelle et intégrera les zones humides dans la politique ou les stratégies et plans nationaux/locaux.

1. **Comment l’IRR harmonise-t-elle ses activités et objectifs opérationnels avec les objectifs du Plan stratégique de la Convention 2016-2024**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale s’efforcera d’œuvrer pour la gestion durable de tous les écosystèmes de zones humides du pays, pour leur inscription sur la Liste de Ramsar, leur utilisation rationnelle et leur intégration dans la politique en faisant porter l’accent sur les buts du Plan stratégique et les objectifs 9,11,13 et 18.

1. **Région géographique et liste de pays qui participeront activement**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale vise à entreprendre une étude technique pour comprendre la situation des zones humides (mangroves, deltas, tourbières, lagunes, marais, marécages, lacs) du pays.

1. **Liste des Autorités administratives Ramsar de l’IRR et de tous les participants tels que les ministères autres que ceux qui sont responsables de l’application de la Convention sur les zones humides, les organismes intergouvernementaux, les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention sur les zones humides, les communautés locales, ONG, acteurs économiques, etc. que l’IRR fera participer**

* Différentes institutions sont énumérées, notamment le Ministère de l’intérieur et des administrations locales (MICL), le Ministère de l’économie, des finances et du budget, les autorités locales dans les zones d’influence, l’Institut national pour le développement forestier et la gestion des aires protégées (INDEFOR‑AP), l’Institut national pour la conservation de l’environnement (INCOMA), l’OMS, le PNUD, la FAO, l’UNICEF, les ONG : ANDEGE, ADELO, ECOGUINEA, TOMAGE, BBPP, WCS. Toutes ont un siège en Guinée équatoriale.

1. ***Mécanismes de coordination***
2. **Plan de l’IRR pour assurer la coordination entre les Parties et autres membres de l’IRR. Fonctions de coordination assignées à tour de rôle aux Parties ou aux institutions qui participent et modalités à inscrire dans un accord régional**

* IRR pour la Guinée équatoriale : Le bureau technique de la Convention de Ramsar coordonnera toutes les activités au sein du Ministère de l’agriculture, du bétail, de la foresterie et de l’environnement de la Guinée équatoriale.

**25. Plans en vue de développer une identité propre, un logo spécifique (à utiliser en association avec le logo Ramsar) pour éviter toute confusion entre son rôle et ceux des Autorités administratives Ramsar et du Secrétariat, et d’établir et régulièrement mettre à jour un site web pour l’IRR**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale ne fournit pas d’informations concrètes.

**26. Plans de l’IRR pour coordonner des projets ou programmes régionaux déjà en cours ou élaborés dans le cadre de l’IRR avec un personnel professionnel qui participera à leur application ou supervision**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale ne fournit aucune information.

1. ***Mécanismes de gouvernance***

**27. Plan de l’IRR pour établir, dans la région, des mécanismes existants ou prévus afin d’assurer la gouvernance, la coordination et de donner des conseils (comités, conseils, etc.), et décrivant comment toutes les Parties contractantes pertinentes et autres acteurs pourront fournir des orientations et une vision**

* Le personnel du bureau technique de la Convention de Ramsar au sein du Ministère de l’agriculture, du bétail, de la foresterie et de l’environnement en Guinée équatoriale fournira la technologie requise pour garantir des résultats de bonne qualité.

**28. Plans à élaborer, coordonner et diriger par l’IRR. Des avis et un appui sont attendus du Secrétariat Ramsar, notamment la mobilisation possible de ressources additionnelles**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale fournit des informations.

**29. L’IRR a-t-elle ou prévoit-elle d’avoir un cahier des charges, un règlement intérieur, une structure et des membres et/ou d’autres règlements écrits que l’IRR a établis ou prévoit d’établir**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale ne fournit pas d’informations concrètes dans la proposition.

1. ***Éléments de fond***

**30. L’approche de l’IRR en vue de créer un environnement porteur dans la région fournit un cadre pour l’élaboration de réseaux de collaboration et cherche à collaborer avec d’autres organismes intergouvernementaux ou régionaux et internationaux, des ONG locales et des partenaires, y compris les OIP Ramsar actives dans la région**

- La proposition de l’IRR pour la Guinée équatoriale ne prend pas en considération d’autres pays ; c’est l’IRR d’un seul pays.

**31. Plan en vue de faire une utilisation optimale des outils Ramsar et d’envisager un appui scientifique et technique solide fourni par les institutions pertinentes qui pourraient devenir partenaires de l’IRR**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale ne fournit aucune information spécifique.

**32. Plans d’amélioration de la visibilité de la Convention et de sensibilisation aux objectifs de la Convention, avec des activités spécifiques pour améliorer la visibilité de la Convention et la compréhension générale de ses objectifs**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale prévoit de concevoir des campagnes d’information, d’éducation et de sensibilisation pour les étudiants, le grand public et la population locale, dans le cadre de centres pédagogiques nationaux, sur l’importance et la protection des zones humides et de leur biodiversité.

1. ***Appui financier, entre autres***

**33. Plan de l’IRR en matière de dépenses et de besoins financiers pour la période 2022-2024 et de fournisseurs d’une aide financière. Y compris les montants qui ont été fermement promis et les besoins qui ne sont pas encore couverts. Décrit aussi les dépenses prévues et les sources et paiements du revenu obtenu pour l’année 2022**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale indique le montant monétaire mais la source des fonds n’est pas exacte.

**34. Si l’IRR demande un financement administratif, plan décrivant comment elle générera ses ressources et deviendra financièrement autosuffisante après la phase de départ et à long terme**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale dépend, pour tous ses fonds, du budget administratif de la Convention.

**35. Préparation opérationnelle à recevoir et dépenser l’argent, y compris l’appui du budget administratif de Ramsar pour le coût des activités en 2022**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale propose de les utiliser mais on ne sait pas si elle est prête à recevoir et dépenser les fonds.

**36. Plan décrivant comment l’IRR appliquera la gestion financière pour garantir la transparence et la responsabilité**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale ne fournit aucune information pour cette question.

**37. Quels organismes fourniront un appui politique en plus de ceux qui ont soumis une Lettre nationale de soutien**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale ne fournit pas d’information.

**38. Liste des lettres de soutien reçues par les Autorités administratives Ramsar et autres partenaires**

* L’IRR pour la Guinée équatoriale soumet une lettre reçue du Correspondant national, aucune autre n’est attendue.

**Annexe 3**

**Résumé des évaluations des IRR 2019-2021 par rapport aux principes énoncés dans la Résolution XIII.9**

| **Initiative régionale Ramsar (IRR) et année de mise en place** | **Principes de la Résolution XIII.9** | | | | | **Plan stratégique et Plan de travail** | **Viabilité financière** **(mobilisation des ressources)** | **Renforcement des capacités** | **Principales activités** | **Difficultés** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nb de pays soutenant l’IRR** | **Cahier des charges (y compris règlement intérieur)** | **Structure et gouvernance** | **Statut/rôle  du Secrétariat de la Convention** | **Gestion financière** |
| Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2009 | 5 | Oui | Le Conseil d’administration qui est l’instance décisionnelle suprême est chargé de la conduite de toutes les affaires. Le Secrétariat du RAMCEA traite des activités courantes et rend compte au Conseil d’administration. | Observateur | Sous la responsabilité du Secrétariat RAMCEA. | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | Cinq cours de formation avec 166 participants | - Renforcement des capacités (évaluation des besoins relatifs aux principes d’utilisation rationnelle, établissement d’un fichier de spécialistes des zones humides)  - Évaluation des zones humides en Ouganda  - Amélioration des connaissances et de la sensibilisation (mise à jour du site Web RAMCEA, diffusion de la boîte à outils d’observation de la Terre),  - Préparation du plan d’action CESP  - Mobilisation de ressources (projet de stratégie de mobilisation des ressources). | Restrictions imposées par la COVID-19, ressources limitées et appui insuffisant des États et institutions internationales pour la mise en œuvre des activités principales |
| Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), 1999 | 30 | Oui | L’organe de gouvernance est le Conseil d’administration qui est responsable de toutes les décisions financières, administratives et opérationnelles. | Membre permanent du Conseil d’administration | Le Conseil d’administration est chargé d’approuver le budget et de superviser la gestion financière. | Plan de travail à harmoniser avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | Cinq cours de formation avec 85 participants | - Projets nationaux sur le terrain,  - Webinaires et réunions en ligne : avec une participation nationale et internationale | Manque de financement |
| Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA), 2002 | 15 | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil de gestion collaborative et le Secrétariat du RRC-CWA. Le Conseil de gestion collaborative donne des orientations stratégiques, approuve les programmes, les activités ainsi que le budget et le règlement financier. | Membre du Conseil de gestion collaborative | Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et le règlement financier. | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | Renforcement des capacités par la conception et l’exécution de cours de formation ou d’ateliers | - CESP (célébration de la Journée mondiale des zones humides),  - Mission consultative Ramsar n° 88 (approbation du rapport en cours)  - Promotion de l’utilisation rationnelle des zones humides par la recherche et la gestion durable (atelier organisé)  - Élargissement de la collaboration avec d’autres organisations (PNUD, RRC-EA) | Difficultés financières causées principalement par le statut et l’identité juridiques du Centre et restrictions imposées par la COVID-19. |
| Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA), 2009 | 18 | Non (informations structurelles disponibles sur le site Web) | Le Comité directeur donne des orientations sur l’élaboration des politiques et des programmes. Le Directeur exécutif gère les activités courantes. | Membre du Comité directeur | Rapport au Comité directeur | Le plan de travail annuel est harmonisé avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | Quatre cours de formation | - Atelier régional de formation (formation des gestionnaires de zones humides, dialogue politique),  - Conception de modules de formation (évaluation rapide)  - Promotion de la Journée mondiale des zones humides  - Travail en réseau avec Wetland Link International Asia  - Programme de subventions (4 projets approuvés pour l’utilisation rationnelle des zones humides, 3 projets approuvés pour la Journée mondiale des zones humides)  - Réunion du Comité consultatif indépendant pour le label Ville des Zones Humides accréditée | Manque de financement/manque d’indépendance vis-à-vis de l’institution d’accueil |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 2009 | 13 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de WACOWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables. | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Aucune information | Aucune information | - Développement de partenariats avec une institution régionale (Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine)  - Réunion du conseil de gouvernance (participation de 12 pays) | Ressources financières limitées |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet),  2006 | 9 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de NigerWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables. | Plan de travail annuel | Appels de fonds | Deux cours de formation avec 115 participants | - Les Correspondants nationaux ont suivi une formation sur l’élaboration de projets UNOPS  - Données collectées pour mettre à jour les FDR (Niger et Guinée) | Manque de fonds, capacité technique faible |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW), 2005 | 8 | Oui | Le Comité de coordination (Correspondants nationaux des pays membres) tient des réunions annuelles pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d’action. | Apporte un soutien au Comité de coordination | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination). | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | Renforcement des capacités par la conception et l’exécution de cours de formation ou d’ateliers | - Réunion régionale annuelle de l’ERHAA  - Révision et ajustement des propositions de projets régionaux et de renforcement des capacités | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, 2009 | 5 | Oui | Le Comité de coordination (pays membres) en tant qu’organe de gouvernance examine les progrès chaque année. | Apporte un soutien au Comité de coordination | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | Cours de formation avec 90 participants | - Renforcement des capacités de gestion des zones humides dans les pays membres | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet),  2009 | 14 (11 Parties contractantes,  3 territoires d’outre-mer) | Oui | Le Comité de l’Initiative régionale Ramsar est coordonné par 2 pays membres et inclut chacune des Parties contractantes membres de l’IRR, le Secrétariat Ramsar et les représentants sous-régionaux au Comité permanent pour les Caraïbes (passés, présents et futurs). | Membre du Comité de l’IRR, apporte un soutien | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | Renforcement des capacités au moyen d’ateliers | - Projet IKI : Ajustements et désignation du personnel et du siège du projet | Faible engagement de certaines Parties contractantes |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 2009 | 14 | Oui | Le Comité de coordination de l’IRR est dirigé par deux pays membres et comprend toutes les Parties contractantes avec le soutien du Secrétariat. | Apporte un soutien au Comité régional | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | Renforcement des capacités au moyen d’ateliers | - Préparation d’un portefeuille de projets régionaux afin de trouver des sources de financement  - Réunion annuelle  - Participation à Ocean Community on Mangroves à Montréal | Manque de financement |
| Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, 2006 | 18 | Non (information structurelle sur leur site web) | Le Comité de gestion de l’EAAFP fournit des orientations générales politiques, opérationnelles et financières au Secrétariat de l’EAAFP. Une réunion du Partenariat a lieu chaque année pour superviser sa mise en œuvre. | Partenaire | Rapport à la Réunion des partenaires (MOP), responsable financier en poste | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources et appels de fonds | 8 cours de formation avec 375 participants de 16 pays | - Développement d’un réseau de sites de la voie de migration (4 sites inscrits)  - CESP sur les oiseaux d’eau migrateurs et leurs habitats (bulletin d’information, réseaux sociaux, Journée mondiale des zones humides)  - Recherche, suivi, production de connaissances et renforcement des capacités (programme annuel de petites subventions, événement du 10e anniversaire)  - Approches de la conservation à l’échelle des voies de migration (facilitateur du groupe de travail de l’UICN sur la mer Jaune)  - Rédaction d’un plan EAAFP de mobilisation des ressources | Restrictions imposées par la COVID-19,  Faible engagement de certaines Parties contractantes |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet),  1991 | 27 | Oui | L’IRR comprend : le Comité pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) ; le Groupe de pilotage de MedWet ; le Réseau scientifique et technique de MedWet ; le Secrétariat MedWet.  MedWet/Com est chargé de superviser la mise en œuvre de l’IRR, y compris l’approbation des documents stratégiques, du budget annuel et des rapports financiers vérifiés. | Membre du Groupe de pilotage | Le Secrétariat MedWet administre les budgets approuvés et soumet le rapport financier annuel au Groupe de pilotage de MedWet et à MedWet/Com. | Plan de travail annuel et Plan stratégique doivent être mis à jour en conformité avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | Renforcement des capacités au moyen de la formation et d’ateliers | - Atelier/programme de formation sur l’évaluation socio-économique des services écosystémiques  - Création d’un groupe de travail sur les politiques  - Conservation et gestion efficace du réseau de sites Ramsar (création d’un réseau de gestionnaires de sites)  - Promotion de l’utilisation rationnelle des zones humides (soutien au label Ville des Zones Humides accréditée, pour la mise à jour des inventaires nationaux  - Amélioration de l’application de la Convention de Ramsar (coordination et renforcement du Réseau scientifique et technique de MedWet  - Communication à travers la publication d’un bulletin d’information mensuel, Journée mondiale des zones humides, préparation d’un programme de renforcement des capacités de 3 ans sur la collecte de fonds) | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI), 2006 | 7 | Oui | L’organe d’exécution de la CWI est un Conseil composé des Correspondants de chaque membre. Il élit un président chargé de diriger les procédures, et se réunit périodiquement. . | Contribue aux travaux du Conseil | Aucune information détaillée | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | Cours de formation avec 11 participants régionaux | - Réseaux écologiques et gestion des sites (participation à des projets liés aux problèmes de connectivité des zones humides, inscription de sites Ramsar (7 sites en Ukraine))  - Prévention des dommages environnementaux (consultations avec les partenaires à propos de la construction du barrage de Basca Mare)  - Conservation et restauration des zones humides (participation à un atelier sur les tourbières)  - Changement climatique (participation à la réunion du Groupe de travail sur le changement climatique, discussion sur les priorités des projets)  Recherche, suivi et système d’information (participation à un atelier sur l’échange systématique et les sciences dans les prises de décisions, participation au projet Central parks)  - CESP (site web mis à jour, promotion de la CWI par les médias, présentation de la CWI à la réunion du Comité Ramsar slovaque, consultation sur le programme de formation avec le Ministère tchèque de l’environnement) | Manque de financement et faible engagement de certaines Parties contractantes |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques- baltiques (NorBalWet), 2005 | 9 | Oui | Le Groupe de coordination est composé des Correspondants nationaux Ramsar de chaque pays participant, et constitue l’organe de décision. | Membre du groupe de coordination | Le pays hôte fournit un appui administratif | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | Renforcement des capacités au moyen d’ateliers et de formation | - Coordination des réunions  - Mise à jour du site Web  - Communications (événements publics) | Faible engagement de certaines Parties contractantes,  manque de projets communs |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), 2007 | 7 | Oui | Les instances d’exécution sont : l’Organe de gestion, l’Unité de coordination et les groupes de travail nationaux. Les responsabilités de l’Organe de gestion comprennent la prise de décisions stratégiques, ainsi que l’approbation et le suivi des plans de travail annuels. | Membre de l’organe de gestion | Aucune information détaillée | Plan de travail annuel | Aucune information | Renforcement des capacités au moyen d’ateliers et de formation | - Gestion et coordination de l’Unité de BlackSeaWet (6e réunion)  - Sensibilisation du public (diffusion d’informations, organisation d’événements conjoints à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides)  - Échange d’informations sur l’évaluation des services écosystémiques, la restauration du régime hydraulique et des caractéristiques écologiques des zones humides, et les espèces exotiques envahissantes  - Élaboration et promotion de propositions de projets | Manque de financement et  faible capacité RH des correspondants ou IRR |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet), 2016 | 4 | Oui (Statuts et règlement interne) | Les organes de gouvernance sont : la Commission, le Conseil d’administration et le secrétariat de l’IRR.  Les responsabilités de la Commission comprennent la prise de décisions sur l’orientation de l’IRR, l’approbation des stratégies, du programme et du plan de travail, ainsi que le contrôle des ressources financières. | Aucune information détaillée | Gérée par un coordonnateur | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Stratégie de mobilisation des ressources | Renforcement des capacités au moyen d’ateliers et de formation | - Réunion de revitalisation et de planification de SenegalWet à Nouakchott (juillet 2019)  - Réunion du conseil de gouvernance à Dakar (novembre 2019)  - Sessions de formation pour R-METT au Mali et en Guinée  - Sessions de formation sur le SISR | Manque de financement et Changement de président de l’organe directeur et de coordinateur de cette IRR |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, 2016 | 7 | Oui | L’IRR est coordonnée par le Comité de coordination dont les membres sont les Correspondants nationaux Ramsar. | Le Secrétariat Ramsar soutient l’organe de gouvernance | Gérée par le Secrétariat Ramsar conformément aux décisions du Coordonnateur de l’IRR | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | Renforcement des capacités au moyen d’ateliers | - Préparation de la 4e réunion de cette IRR  - Préparation et finalisation de la proposition de projet dans le cadre du programme régional FEM-7 Sustainable Amazonian countries  - Approbation du logo | Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA), 2016 | 4 | Non | L’organe de décision est le Comité de coordination, qui est composé de trois membres principaux et de six membres suppléants des pays membres. | Aucune information détaillée | Secrétaire technique de l’IRR Asie centrale (basé au CAREC) | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | 4 cours de formation avec 375 participants de 15 pays | - Renforcement des capacités des différents membres (évaluation rapide des zones humides, dialogue initial avec les pays membres potentiels)  - Promotion de la RRI-CA et de ses buts et plans (production d’un calendrier, événements de la Journée mondiale des zones humides)  - Élaboration de projets régionaux | Ressources financières limitées, Restrictions imposées par la COVID-19 |
| Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI), 2016 | 5 | Non (information structurelle sur le site web) | Le Comité directeur, qui est composé des autorités administratives Ramsar des pays membres, supervise le fonctionnement de l’IRR. | Observateur | Gérée par le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie / Administrateur principal de Programme pour l’UICN | Plan de travail annuel et Plan stratégique harmonisés avec le Plan stratégique de la Convention | Appels de fonds | 10 cours de formation avec 215 participants dont 95 participants spécialisés et 120 représentants de communautés locales | - Lancement du plan stratégique de l’IBRRI  - Activités de formation (dialogue sur les politiques des zones humides, évaluation participative de l’efficacité de la gestion, formation au journalisme citoyen)  - Activités de CESP (octroi d’une petite subvention aux gouvernements locaux, publication d’informations sur le Web) et événement lié à la Journée mondiale des zones humides | Restrictions imposées par la COVID-19 |

1. <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sc58-22.2_secretariat_report_rris_f.pdf> [↑](#footnote-ref-1)